



BOLLETTINO

SALA STAMPA DELLA SANTA SEDE

N. 0602

Sabato 25.11.2006

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA VI CONFERENZA D'ESAME DELLA CONVENZIONE SULLE ARMI BIOLOGICHE

INTERVENTO DELLA SANTA SEDE ALLA VI CONFERENZA D'ESAME DELLA CONVENZIONE SULLE ARMI BIOLOGICHE

Il 20 novembre scorso S.E. Mons. Silvano Maria Tomasi, Osservatore Permanente presso l'Ufficio delle Nazioni Unite e le Istituzioni specializzate a Ginevra, ha preso la parola durante la VI Conferenza d'esame degli Stati Parte alla "Convenzione sulla proibizione dello sviluppo, della produzione e dello stoccaggio delle armi batteriologiche (biologiche) e tossiche e sulla loro distruzione" (BWC), in programma a Ginevra dal 20 novembre all'8 dicembre 2006.

Riportiamo qui di seguito l'intervento di S.E. Mons. Silvano Maria Tomasi:

● INTERVENTO DI S.E. MONS. SILVANO MARIA TOMASI

Monsieur le Président!

Je tiens tout d'abord à vous exprimer les félicitations de la délégation du Saint-Siège pour votre élection à la Présidence de cette importante Conférence.

Convaincus que l'interdiction des armes biologiques est un élément fondamental dans la construction de la paix et de la sécurité de toute la famille humaine et après l'échec de la 5ème Conférence d'examen sur les armes biologiques, les Etats Parties à la BWC sont devant un défi dont les enjeux sont si importants pour toute l'humanité que seul le succès est envisageable. Il est, à cette occasion, de la responsabilité de tous de renforcer la norme que la Convention ne cesse de rappeler. Tous les tabous ne sont pas à éradiquer. Bien au contraire. Certains sont la condition nécessaire de la vie en société ou de la vie tout court. Utiliser la vie pour détruire la vie, utiliser la science qui devrait lutter contre la maladie et la souffrance pour propager la mort devrait rester le tabou absolu. En plus de son caractère illusoire, l'idée même d'utiliser des armes biologiques pour gagner une guerre devrait rester du domaine de l'impensable.

Cette intuition et cette conviction sont très anciennes dans le conscient et l'inconscient collectifs de l'humanité. Si les tentations étaient grandes à certains moments de l'histoire pour briser ce tabou salvifique, la révolution

dans le domaine des sciences de la vie et de la biotechnologie associée à certaines tendances suicidaires font craindre le pire pour l'humanité toute entière, même pour ceux qui pensent pouvoir tirer profit de l'utilisations des armes biologiques. Il y a urgence que des mesures pratiques au niveau national, régional et international soient prises afin de prévenir l'irréparable. Le bioterrorisme ne peut être contré que par une volonté et une action commune dans les domaines de la sûreté et de la biosécurité.

L'universalisation de la Convention devrait être une priorité. Aucun Etat ne devrait rester en dehors sous quel prétexte que ce soit. Cela devrait par conséquent se traduire par une coopération sans faille et de bonne foi au-delà des intérêts économiques et commerciaux des uns et des autres.

Dans l'effort conjugué des Etats Parties et afin de prendre en compte, entre autres, les risques de l'utilisation double (dual-use) des sciences de la vie, il faudrait associer tous les acteurs impliqués dans la recherche, l'industrie, la gestion ou le contrôle. Les scientifiques, les universités, les industriels, les agences gouvernementales, les agences internationales doivent se sentir ensemble responsables de l'utilisation de la biotechnologie pour la promotion de la vie et le développement humain intégral qui devrait profiter à tous les pays à travers une recherche et une industrie responsable, et bien sûr à travers la coopération internationale. Je voudrais ici mettre l'accent sur l'importance de la formation éthique des étudiants et des chercheurs dans le domaine des sciences de la vie. Des codes de conduites devraient être élaborés, disséminés et respectés par toutes les personnes impliquées dans ce domaine. Les convictions éthiques sont un préalable sur lequel pourrait se greffer avec succès les lois et le contrôle de l'Etat et des Organisations internationales compétentes.

Pour que la Convention ne reste pas lettre morte, il est indispensable que les Etats Parties privilégient la transparence et l'adoption de mesures qui renforcent la confiance. Aucun Etat n'est capable tout seul de gagner la guerre contre la prolifération des armes biologiques. La transparence est le meilleur moyen pour construire progressivement la confiance. Mais une question fondamentale reste posée : Que faire quand la confiance fait défaut ? Les Etats Parties ont le devoir de mettre en place un certain nombre de mesures pour montrer la bonne foi et le strict respect des obligations par les uns et les autres.

Monsieur le Président!

La Convention sur les armes biologiques est un élément indispensable de la sécurité et même de la survie de l'humanité. Les Etats Parties ont les moyens de réussir. Et ils l'ont montré en 2002 quand ils ont trouvé des solutions acceptées par tous afin de sortir de l'impasse. La 6ème Conférence d'examen devrait être un nouveau point de départ. Trouver le cadre et les mécanismes pour continuer, sur une base régulière, la discussion, les échanges et les négociations devraient être possibles. Il est vital que le processus initié en 2002 reste vivant et efficace. Les risques et les difficultés sont importants. Seul notre volonté commune est capable de les éviter et de les surmonter.

Je vous remercie Monsieur le Président!

[01688-03.02] [Texte original: Français]

[B0602-XX.02]
